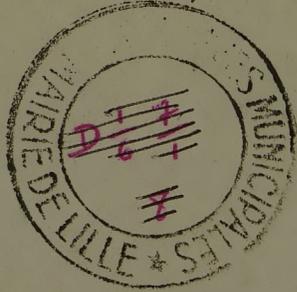


106/222



106/222

Conservatoire de Musique.

Commission de Surveillance et de Patronage

mandat Cordonnier 1945/1947

## COMMISSION DE SURVEILLANCE &amp; DE PATRONAGE

Procès-verbal de la réunion du 29 juin 1945.



Les membres de la Commission de Surveillance et de Patronage se sont réunis le vendredi 29 juin à 17 heures au Conservatoire sous la Présidence de Monsieur le Docteur Denis Cordonnier, Maire de Lille.

Etaient présents: M.M. le Dr DEBAUX, Dr DOOTEN, WUILLAUME, GAUJAC, BERNAST, LE COMTE, BAZELIS, BOUILLARD & BELLEMEULD, M. DESROUSSEAUX.

M. CAPY, secrétaire du Conservatoire assistait également à la séance.

Après la lecture du P.V. de la réunion du 6 avril, adopté sans observation, la Commission passe à l'examen des Conditions d'ouverture de concours pour la nomination de professeurs.

M. GAUJAC donne lecture de la lettre qu'il a adressé à M.M. PLESSIER et VAN COPPENOLLE, professeurs titulaires des classes de Basson et de Hautbois, tous deux en congé sans solde depuis le début des hostilités. Ces professeurs attachés à l'orchestre de la Radio de Marseille lui ont donné l'assurance par lettre expresse qu'ils reprendraient leurs fonctions au Conservatoire de Lille à la rentrée des classes en octobre prochain.

M. GAUJAC fait ensuite l'appel des postes à pourvoir qui sont au nombre de 20 tant en ce qui concerne ceux occupés par les professeurs atteints par la limite d'âge que ceux confiés à des intérimaires

M. BOUILLARD demande alors à la Commission de bien vouloir reconsidérer le cas des professeurs retraités dans le sens de la requête qu'il a adressée à l'Administration Municipale en novembre dernier. M. le Maire et avec lui la Commission tout entière n'est pas d'avis de faire de particularités, aussi pénible que cela puisse paraître:

De plus, ajoute M. le Maire la question de la formation de l'orchestre des Théâtres Municipaux est liée à celle des concours de professeurs à qui obligation sera faite d'appartenir à cet orchestre. M. GAUJAC demande ce que l'Administration Municipale entend leur proposer. M. le Maire fait un exposé de la réorganisation de l'orchestre des Théâtres Municipaux où les professeurs du Conservatoire occuperont les places de "solistes" aux appointements mensuels de 7.500 frs pour une saison en principe de 12 mois. Et comme il est probable ajoute M. le Maire que les traitements des professeurs du Conservatoire vont eux aussi profiter de l'augmentation générale des salaires, il apparaît que la situation de ces derniers sera dans un avenir prochain "substantielle" et par conséquent doit permettre un recrutement de "choix"

La Commission remercie M. le Maire de ses éléments d'information et demande à M. GAUJAC de préparer un projet d'affiche permettant l'ouverture des concours au plus tard dans la 2ème quinzaine d'octobre. Il est également convenu que Mme Herson-Marcelli et M. LECLERCQ, actuellement à Paris, titulaires des cours de violoncelle supérieur et de solfège élémentaire, seront avisés par lettre recommandée, que leur poste sera mis aux concours s'ils ne donnent pas l'assurance dans un délai de quelques jours, de reprendre leurs fonctions à la rentrée des classes.

2  
PRIX EXCEPTIONNELS ET FONDATIONS.-

Sur proposition de M. GAUJAC, la Commission décide de répartir comme suit les sommes provenant des fondations, dons et legs: (voir liste ci-jointe):

Séance levée à 19 heures 15.

Le Président, Maire de Lille

D. CORDONNIER

Le Secrétaire:

CAPY

Le Directeur:

GAUJAC.

PRIX EXCEPTIONNELS ET FONDATIONS

PRIX D'HONNEUR

(attribué par le Ministre de l'Education Nationale)

VERVINCK Jacqueline, 1er prix d'harmonie et antérieurement 1er prix à l'unanimité de piano et 1er prix de solfège.

PRIX D'EXCELLENCE

DEMEESTERE Raymond, 1er prix à l'unanimité d'Orgue, 2ème accessit d'Harmonie, et antérieurement 1er prix de solfège et 2ème prix de piano.

PRIX DE LA VILLE DE LILLE

RONSE Roland, 1er prix à l'unanimité de Saxophone et antérieurement 1er prix à l'unanimité de Clarinette et 1er prix de solfège.

PRIX DE LA SOCIETE DES CONCERTS  
DU CONSERVATOIRE

Prix de Cinq cents francs attribué au bénéficiaire du prix d'honneur : VERVINCK Jacqueline

FONDATION DOUTRELON DE TRY

Les intérêts provenant de la donation faite au Conservatoire de Musique de Lille par M. DOUTRELON de TRY seront répartis de la manière suivante durant l'année budgétaire 1945 :

I - Récompenses aux lauréats - premiers prix - premiers nommés de la présente année scolaire :

VERVINCK Jacqueline (harmonie)  
COIBA Marcelle (solfège)  
WEIDEMANN Marie Madeleine (solfège)  
LECONTE Micheline (solfège)  
VERBAERE Roger (cor)  
GUILBERT Raymond (trompette et cornet)  
SPRINGART René (trompette et cornet)  
LEDIEU Jean (clarinette)  
RONSE Roland (saxophone)  
PRUVOT Roger (contrebasse)  
BENTEYN Jacqueline (piano)  
DESPAX Gisèle (violon)  
DEMEESTERE Raymond (orgue)  
CHARLES Thérèse (diction-déclamation)

II - Encouragements à d'anciens élèves du Conservatoire de Lille poursuivant leurs études au Conservatoire de Paris :

M. DROULEZ Raymond, de la classe de basson : 1.440,-

PRIX GRAS

GUILBERT Raymond, premier prix de trompette, premier prix de cornet à pistons et 2ème prix de solfège.

PRIX BOURELLE

DESPAX Gisèle, premier prix de violon

MEDAILLE GAUDEFROY

MOREL Andrée, premier prix de violon

PRIX PAUL ROUZE

(Ce prix est resté sans affectation faute de premier prix de violoncelle)

FONDATION DECKERS

DEMEESTER Raymond, premier prix à l'unanimité d'orgue, 2ème accessit d'harmonie.

PRIX DU CERCLE CHORAL "LES XXX"

(Ce prix est resté sans affectation faute de premier prix dans la classe de chant).

*M. le Secrétaire*

106/232

COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE  
DU CONSERVATOIRE



PROCES-VERBAL

de la séance du Mardi 25 Septembre 1945

La séance est ouverte à 17 heures sous la Présidence de M. le Docteur Denis CORDONNIER, Maire de Lille.

Etaient présents : M.M. BAZELIS, BERNAST, BOUILLARD, DESROUSSEAUX, LECOMTE, Dr LOOTEN, PELLEMEULE, VERMAERE et WUILLAUME.

M. CAPY, Secrétaire du Conservatoire assistait également à la réunion.

En ouvrant la séance M. le Maire informe les membres de la Commission du départ de M. GAUJAC nommé Directeur du Conservatoire de Toulouse. M. le Maire se fait l'interprète de la Commission pour exprimer à M. GAUJAC ses regrets de voir partir un musicien de grand talent doublé d'un éminent chef d'orchestre que la Sté des Concerts regrettera. Il souhaite à M. GAUJAC de trouver dans sa ville natale toutes les satisfactions qu'il peut désirer et espère qu'il n'aura pas à surmonter là-bas des difficultés comme celles qu'il a parfois rencontrées ici.

Visiblement ému, M. GAUJAC remercie M. le Maire des paroles aimables qu'il vient de lui adresser et l'assure qu'il conservera de lui et de ses collègues de la Commission du Conservatoire et de la Ville de Lille un souvenir impérissable.

La Commission passe ensuite à l'ordre du jour où figure une seule question.

Examen des candidatures aux postes de Professeurs

M. le Directeur soumet à la Commission, avec les dossiers qui lui ont été transmis par la Mairie, la liste nominative des candidats.

Après un examen minutieux des titres et références de chacun d'eux, la Commission propose :

I° - Pour le Solfège

La nomination de M.M. DESWARTE Charles, LECOCQ Pierre, CHARLET André, Melle VERVINCK Jacqueline, M.M. WOESTYN Paul et DECARME Jean.

Elle est d'avis de désigner comme " suppléants " en cas de défaillance des sus-nommés : Madame DEPADT-DELHAYE, Mme LIEM Suzanne, Melles OSSIEUR Camille et GAILLARD Suzanne.

N'est pas d'avis, à la majorité, de donner un cours supplémentaire.

taire de solfège à M. CAQUANT, estimant qu'il serait arbitraire de voir le même professeur cumuler 18 heures de cours par semaine. Par contre, eu égard à la valeur professionnelle de l'intéressé, émet le vœu de lui voir confier le cours à 5 clés au lieu de celui à 2 clés qu'il enseigne actuellement.

## II - PIANO SUPERIEUR & PREPARATOIRE

La Commission jugeant insuffisants les titres de Melles LAURENT, SOREL et DECROIX, propose de titulariser Mme DECOMBE-FORET professeur intérimaire d'un cours supérieur de piano et qui est la seule possédant un 1er Prix du Conservatoire de Paris.

## III - ORGUE

La Commission accorde la préférence à Monsieur Paul SIMONNAR dont les titres et références sont plus élevés que ceux de M. DECARME.

## IV - VIOLON

La Commission jugeant insuffisants les titres de M.M. VAN WEYDEVELT SYDEIN, DRELON et MMmes BALLETON et DAUTRICOURT, décide de recourir à un concours d'exécution pour l'appréciation des mérites des autres concurrents à savoir:

MMmes CEUGNART, DELIERE Vve CARDON, TOURTROY, M.M. MEILHAN, DUPONT, Melle BIKELAS, M.M. STENGER et HURIAUX Jacques.

## V - ALTO

La Commission élimine la candidature de M. HURIAUX Maurice et décide de s'en remettre à un concours d'exécution pour départager: M.M. VERDIERE, CHEVAL, LEPAUW et DUBOCQUET.

## VI - VIOLONCELLE SUPERIEUR

Adopte la même solution pour départager les six candidats: M.M. TALLON, GLINEUR, VANNIER, CODDEE, BECKER, BOYER.

## VII - CONTREBASSE

Là aussi, la Commission estime qu'un concours d'exécution est indispensable, les deux candidats: M.M. HAZARD et VIENNE étant titulaires d'un premier prix de Paris.

## VIII - HARPE

Melle Simone CORDONNIER, 1er prix du Conservatoire de Paris, professeur intérimaire du Conservatoire de Lille, étant seule sur les rangs, la Commission à l'unanimité propose sa titularisation.

IX - COR

Les six candidats M.M. DUMONT, MARQUETTE, CONORD, MERLIN, COCHEREAU et CAUDRON étant tous 1er Prix du Conservatoire de Paris, la Commission décide de s'en remettre à un concours d'exécution.

X - TROMBONE

Même décision en ce qui concerne les 5 candidats : M.M. DHAENE, DUROT, DHELLEMIES, DESSAUVAGES, et ROUX, tous 1er prix du Conservatoire de Paris.

XI - CLARINETTE

Pour l'appréciation des mérites des 8 candidats : M.M. HANNART DERICQ, VITOUX, BARRAS, MEDOUS, DRELON, SARRAZIN et VANHEE, la Commission décide de s'en remettre à un concours d'exécution.

XII - FLUTE

Même décision; concours d'exécution entre M.M. CARETTE, ETIENNE, BARELLE, ASSET, BRUN, CHARLET et Melle CHAUVIN.

XIII - SAXOPHONE

M.M. CEUGMART, DEFER, SILVERT, WALLEZ et DUBREUIL devront également subir les épreuves d'un concours d'exécution.

XIV - HARMONIE

En l'absence de candidature, la Commission envisage de remettre la place aux concours.

XV - CHANT

La Commission n'est pas d'avis de prolonger l'intérim de Madame FORTLINE; mais de nommer Melle Georgette CAMART, 1er Prix du Conservatoire de Paris.

XVI - PIANO ACCOMPAGNEMENT

Une seule candidature : celle de Melle Jacqueline ROUSSEL, qui occupe ce poste en qualité d'intérimaire. En attendant que ce poste soit remis aux concours, la Commission décide de laisser l'état des choses actuel.

La Commission charge ensuite M.M. GAUJAC et BOUILLARD de fixer d'un commun accord les titres des morceaux des épreuves qui comprendront :

- a) un morceau imposé
- b) un morceau au choix
- c) une lecture à vue
- d) une épreuve pédagogique

...../

Elle invite le Secrétaire à porter le plus rapidement possible à la connaissance des candidats retenus, les dates des épreuves pratiques qu'elle situe a) pour les Instruments à Vent les 12 et 13 Novembre b) pour les instruments à cordes les 14 et 15 Novembre, et de les aviser en même temps que les professeurs nommés devront habiter Lille ou sa banlieue immédiate.

Avant de lever la séance, M. GAUJAC informe la Commission que Mme HECQUET lui a remis sa démission de Professeur intérimaire de la classe d'Alto. En attendant la nomination du nouveau professeur la Commission est d'avis de répartir les élèves de ce cours dans une des classes de violon, au mieux des intérêts de la Ville. A noter que l'effectif de cette classe sera peut être de 2 élèves à la rentrée.

Séance levée à 19 heures

0  
0 0

A D D I T I F

La candidature de Melle Suzanne GAILLARD au poste de pianiste accompagnatrice ayant échappé à la Commission au cours de l'examen du nombre impressionnant de dossiers qui lui furent présentés, M. Denis CORDONNIER, Maire de Lille; Président de ladite Commission et M. GAUJAC, Directeur du Conservatoire sont d'avis de s'en remettre à un concours d'exécution pour l'appréciation des mérites des deux candidates à ce poste : Melles ROUSSEL Jacqueline et GAILLARD Suzanne dont les titres sont sensiblement équivalents.

Les épreuves et la date de ce concours seront arrêtées par M. GAUJAC et BOUILLARD.

Cet additif rectifie et complète le § 16 page 3 du présent procès-verbal.

-----  
 106/23  
 PROCES VERBAL de la Séance du Lundi 18 Février 1946  
 -----



La Séance est ouverte à 18 Heures 45 sous la Présidence de Monsieur le Docteur Denis CORDONNIER, Député-Maire de Lille.

Etaient présents : Mme COIBA DEVERNAY, Conseillère Municipale, MM. BOUILLARD, Directeur par intérim, BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, LECOMTE, PELLENEULE, VERMAERE ainsi que M. CAPY, Secrétaire.

Excusé : M. le Dr. LOOTEN.

Après la lecture du P.V. de la séance du 10 Décembre 1945, adopté sans observation, la Commission prend connaissance d'une lettre adressée à M. BOUILLARD par Madame BOURGEOIS-WUILLAUME exprimant ses remerciements aux Membres de la Commission et au Personnel enseignant du Conservatoire pour les marques de sympathie témoignées par les uns et les autres lors des funérailles de son frère M. Maurice WUILLAUME, Membre de la Commission.

A la demande de M. BOUILLARD, M. le Maire promet d'examiner avec bienveillance la nomination à ce poste de M. Henri DESWARTE, Professeur retraité.

La Commission examine ensuite :

- a) l'adjonction aux cours élémentaires de solfège du soir, d'une section sous-élémentaire.
- b) la création de Prix d'Honneur de la Ville de Lille.

a) M. BOUILLARD attire l'attention de la Commission sur les résultats très en dessous de la moyenne, constatés aux récents examens trimestriels de SOLFÈGE et en particulier chez les élèves du cours du soir élémentaire 2 et 3 clés.

Ces examens ont révélé des écarts de niveau tellement flagrants qu'il ne lui paraît pas possible pour un professeur même animé de la meilleure volonté d'instruire à la fois avec profit l'effectif nombreux de cette classe.

M. BOUILLARD propose à la Commission d'adjoindre à ce cours une section sous-élémentaire réservée aux "débutants" et spécialement à l'enseignement d'une clé. La sélection est facile à opérer et un cours de 3 heures par semaine suffirait pour remédier à cet inconvénient.

La Commission émet un avis favorable à la proposition de M. BOUILLARD, appuyée particulièrement par MM. BERNAST et VERMAERE, Membres des Jurys d'examens qui ont été à même de constater de visu, la nécessité de cette réforme.

M. le Maire ne s'y oppose pas à la condition qu'elle n'entraîne aucune charge nouvelle pour la Ville.

- M. BOUILLARD suggère alors de reporter à ce cours du soir de 3 heures :
- a) les 2 heures qui ont été récupérées par la transformation du Cours de Musique de Chambre qui de 8 heures a été ramené à 6 depuis le 1er Janvier.
  - b) une heure qui pourrait être récupérée en fixant à 7 heures au lieu de 8, la durée hebdomadaire du Cours d'Harmonie.

A l'unanimité, la Commission adopte ce projet et décide de confier l'enseignement de cette section à Mme DEPADT-DELHAYE, lère suppléante désignée dans le P.V. du 25 Septembre 1945, et ce à partir du 1er Mars 1946.

b) La Commission examine ensuite les propositions dont M. le Maire a été saisi relativement à la création de Prix d'Honneur de la Ville de Lille qui seraient attribués par concours ouverts aux anciens élèves ayant obtenu un 1er prix depuis moins de 5 ans. Tirant un parallèle avec le Prix des Amis de Lille qui existait autrefois, la Commission admet en principe la création de ces Prix d'Honneur mais reporte à une séance ultérieure les détails de l'organisation de cette compétition.

Séance levée à 20 heures.

Le Directeur par intérim  
 s/Bouillard

Le Secrétaire  
 s/illisible

Procès-verbal de la réunion du 29 Mars 1946

La séance est ouverte à 17 heures 30, et en l'absence de M. le Dr Denis CORDONNIER, Député Maire de Lille qui, empêché, s'était fait excuser, la Présidence est assurée par Mme COIBA-DEVERNAY, Conseillère Municipale, membre de la commission.

Etaient présents : MM. BOUILLARD, Directeur par intérim, BERNAST, BAZELIS, DESROUSSEAUX, LECOMTE, PELLEMEULE et VERMAERE.

Excusé : Dr LOOTEN.

M. CAPY, secrétaire du Conservatoire, assistait également à la réunion.

Après la lecture du P.V. de la séance du 18 février, adopté sans observation, il est passé à l'ordre du jour où figurent :

- 1° - composition des jurys de concours pour l'année scolaire 1945-1946.
- 2° - création des prix d'honneur de la Ville de Lille.
- 3° - création d'une classe d'ensemble pour saxophones.
- 4° - questions diverses.

1° - JURYS DE CONCOURS

La commission arrête son choix conformément à la liste ci-jointe, vue et rectifiée par elle.

2° - PRIX D'HONNEUR DE LA VILLE DE LILLE

Reprenant l'examen de cette question qu'elle avait abordée au cours de sa dernière réunion, la commission est d'avis, après un exposé de M. BOUILLARD, d'adopter le règlement type suivant, dont les grandes lignes sont inspirées par les modalités des concours du même genre existant dans d'autres conservatoires.

Article 1er -

Dans le triple but :

- a) de rehausser le niveau des études musicales que peu d'élèves peuvent poursuivre à Paris, et pour les inciter à continuer néanmoins leurs efforts
- b) d'exciter à la fois une salutaire émulation et de retenir les musiciens lillois à Lille.
- c) d'augmenter le prestige de l'école et ipso facto, le recrutement des élèves.

la Ville de Lille crée des prix d'honneur pour les classes de piano, orgue, instruments à cordes, bois, cuivres, chant et art dramatique.

Les candidats doivent fournir une pièce signée d'un professeur connu, attestant qu'ils sont aptes à participer au concours. Cette attestation doit avoir l'agrément du directeur.

Article 2

Ces prix sont attribués par concours publics, ouverts tous les deux ans aux élèves de l'école ayant obtenu un premier prix dans les classes précitées, au cours des 4 années précédentes. Aucun élève ne peut se présenter plus de 2 fois à ces concours.

### Article 3

Il ne peut y avoir plusieurs prix d'honneur pour la même catégorie d'instruments. Seuls, les candidats classés lors à l'issue de chacun des concours, reçoivent ce prix d'honneur. Toutefois, lorsque le niveau d'un concours sera jugé insuffisant, le prix pourra être réservé.

### Article 4

Ne sont pas admis à participer à ce concours, les élèves inscrits au Conservatoire de Paris et de Bruxelles, ou qui en sont sortis, le niveau élevé des élèves et la valeur de l'enseignement dont ils profitent ou ont profité dans ces établissements, les plaçant dans un état de supériorité qui irait à l'encontre de l'objectif visé.

### Article 5

Les candidats rentrant dans les conditions du concours sont informés par les soins du Secrétariat qu'ils peuvent y prendre part.

Pour parer aux changements d'adresse pouvant survenir fréquemment en 4 ans, la presse locale publie une information.

Ne concourent que les candidats dûment inscrits au Secrétariat du Conservatoire pendant les délais prévus à cet effet.

Ces délais sont de quinze jours, à partir de la parution de l'information dans les journaux qui doit coïncider avec la réception de l'avis officiel émanant du Conservatoire.

### Article 6

Le seizième jour, le Directeur du Conservatoire, en collaboration avec les professeurs, établit le programme de ces concours.

Ces programmes infiniment plus étendus que ceux de l'école, comprennent, pour les catégories suivantes : piano, orgue, cordes, bois et cuivres, deux parties :

- 1° - l'exécution
- 2° - la lecture à vue.

Pour le piano, l'orgue et les cordes, la première de ces parties l'exécution est divisée à son tour en trois sections :

- a) section classique
- b) section romantique
- c) section moderne

Pour les bois et les cuivres, en 2 sections :

- a) section classique
- b) section moderne

Pour le chant : 1 vocalise, 1 morceau classique, et un morceau moderne.

Chaque candidat exécute dans chaque section, un morceau imposé et un morceau de son choix.

Les morceaux au choix sont déclarés au moment de l'inscription du candidat et doivent être agréés par le directeur.

Les titres des morceaux imposés sont portés à la connaissance des concurrents à l'issue de la délibération dont il est parlé au début de cet article.

Les épreuves imposées aux candidats de la classe d'art dramatique comportent la présentation avec ou sans costume :

1° - d'une scène classique appartenant au répertoire des théâtres français, jusqu'aux œuvres de Musset incluses.

2° - d'une scène moderne, le choix de ces deux scènes étant laissé aux candidats.

#### Article 7

Etant donné l'importance des programmes, ces diverses formalités doivent être accomplies quatre mois avant la date retenue pour les concours, afin d'en permettre la préparation minutieuse.

#### Article 8

Pour ces concours le Maire peut nommer en plus des jurys habituels, un ou deux jurés étrangers à la Ville.

Quant à la valeur des prix, la Commission considère cette question comme secondaire et laisse le soin à l'Administration municipale de décider en la matière.

II° - CLASSE D'ENSEMBLE POUR SAXOPHONES - M. BOUILLARD donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. le Maire l'informant que M. DEFER, professeur de la classe de saxophones, sollicite un cours supplémentaire de 2 heures par semaine, le dimanche matin, à l'intention des élèves qu'il voudrait initier à la musique d'ensemble pour saxophones. M. le Maire demande à la commission d'étudier cette question.

J'ai pris contact avec M. DEFER, dit M. BOUILLARD, et il m'apparaît que son projet mérite de retenir votre attention : constituer des ensembles homogènes capables d'interpréter des œuvres non écrites pour l'instrument mais réalisées pour quatuor de saxos, donner ainsi aux élèves une idée de la musique écrite pour d'autres fins que le saxophone, éviter qu'ils n'accordent la préférence à la musique de jazz insuffisante pour constituer un bagage artistique, voilà en résumé, en quoi consiste le projet de M. DEFER.

J'ai demandé à celui-ci de venir vous préciser exactement ce qu'il désire, si toutefois vous n'y voyez pas d'inconvénient. La commission accepte la proposition de M. BOUILLARD qui invite M. DEFER à s'expliquer.

Ce dernier rappelle que ce projet date de plus de 3 ans. Amorcé en 1943, il avait espéré, à la suite du succès obtenu par son ensemble lors de la distribution des prix, que sa réalisation deviendrait définitive car il avait compté sur le concours de la direction. Depuis le prestige du saxophone n'a fait que croître comme le prouve la place qu'il occupe maintenant dans les orchestres symphoniques. C'est à l'instar de celle existant au conservatoire de Paris que M. DEFER voudrait créer cette classe au conservatoire de Lille dans le but de parfaire l'éducation artistique des éléments intéressants. A noter qu'il n'y a pas de place pour cet instrument dans la classe de musique de chambre.

La commission remercie M. DEFER de ses explications et à l'unanimité émet un avis favorable à sa demande. Considérant que, par ailleurs, d'autres classes, dont l'effectif n'est pas supérieur à celui de la classe de saxophone, bénéficient d'un horaire hebdomadaire de 12 heures, elle souhaite qu'il soit attribué à M. DEFER, les 3 heures supplémentaires auxquelles il a droit, mais seulement à partir d'octobre prochain, afin de permettre l'inscription de la dépense nouvelle au budget supplémentaire.

QUESTIONS DIVERSES -

1° - CHAUFFAGE - MM. BOUILLARD & CAPY ont reçu cet hiver de nombreuses plaintes et réclamations de la part des professeurs occupant les classes où le chauffage ne parvient pas, par suite de la défectuosité des appareils, côté rue Alphonse Colas. Ces professeurs ont parfois été contraints de quitter leurs cours, privant ainsi les élèves d'un enseignement dont la durée est déjà suffisamment limitée. La Commission demande à l'Administration municipale de vouloir bien charger le service compétent d'étudier les moyens de remédier à ces graves inconvénients.

2° - MUSIQUE DE CHAMBRE - La commission émet le voeu qu'il soit organisé un concours de fin d'année pour les élèves de cette classe.

3° - DISTRIBUTION DES PRIX - Pour donner à cette cérémonie un caractère plus solennel, la commission souhaite la voir se dérouler dans le cadre luxueux du Grand Théâtre, et que les professeurs et les élèves soient tenus d'y assister.

4° - La commission enregistre avec satisfaction :

a) l'exposition au Conservatoire de deux tableaux du peintre lillois COLAS, représentant M. et Mme Paul MARTIN, et offerts à la Ville par Melle Isabelle MARTIN.

b) le prix annuel de deux cents francs que le Conseil d'administration de la CHORALE MUNICIPALE a décidé d'attribuer à l'élève de la classe de CHANT qui obtiendra un 1er prix, 1er nommé.

Séance levée à 19 heures 30.

Le Directeur par intérim  
signé : BOUILLARD

Le Secrétaire,  
signé : CAPY

JURYS DE CONCOURS DU CONSERVATOIRE

-----  
DESIGNATION DES MEMBRES  
-----

HARMONIE

M. Maurice SORET, Chef d'Orchestre, 51 rue Négrier, Lille  
Mme THIEFFRY, Professeur de musique, 92, rue Masséna, Lille  
M.M. MALAQUIN, 13 rue Georges Martens, Lille  
REMY, Directeur du Conservatoire de Valenciennes  
DESENCLOS, Directeur du Conservatoire de Roubaix  
DAUTRICOURT, Sous-chef de Musique, 55 rue du Faubourg de Douai, Lille  
LECOCQ, 17 Brd Bigo Danel, Lille

SOLFÈGE

M.M. BERNAST, Artiste musicien, 37 rue d'Antin, Lille,  
DUFOUR, Artiste musicien, 3 rue d'Artagnan, Lille,  
MARICHEZ, Directeur de chorale, 6 Place Sébastopol, Lille,  
VERMAERE, Artiste musicien, 16, rue du Dr Legay, La Madeleine  
Mmes COMYN-TAUPIN, professeur de musique, 43 rue Kléber, Hellemmes  
LEVAT-STEQUELBOUT, Professeur de musique, 26, rue Marengo, Lille  
VASSEUR-HAYEM, professeur de musique, 5 pl. Sébastopol, Lille  
Francine RUCKEBUSCH, 16 Avenue Emile Zola, Lille St Maurice,  
Georgette MALBERNART, 7 Avenue de la Liberté, Mons-en-Baroeul,  
M. Henri DESWARTE, 17 rue du Général de Gaulle, Mons-en-Baroeul,

CHANT

M.M. BLANCHARD, Répétiteur de la Chorale Municipale, Lille,  
HENNEBELLE, Artiste lyrique, 18 boulevard de Cambrai, Roubaix  
HOUBRON, 1, boulevard Papin, Lille  
LECOMTE, Artiste lyrique, 40, rue des Fleurs, Mons-en-Baroeul,  
MARICHEZ, Directeur de chorale, 6 place Sébastopol, Lille  
Mmes BERTOU-MONNIER, 24 place Philippe Lebon, Lille  
FAGNIEN, Cantatrice, avenue Jules Guesde, Templemars.  
M. DEPELSENAIRE, 7 rue Virginie Ghesquière, Lille,

DICTION & DECLAMATION

M.M. BOUTELOU, Artiste dramatique, 54 rue Faidherbe, Lille  
CARTON, Critique musical, Voix du Nord, Place du Général de Gaulle, Lille  
R. CAYEZ, Rédacteur critique musical au Nord-Eclair, rue Faidherbe  
Lille  
FARCAZ, Artiste dramatique 271, rue des Postes, Lille  
KAH, Avocat, 70, rue Colbert, Lille  
Mme VERCAMEN, artiste dramatique, 58 Bd de la Liberté, Lille  
M. Maurice LECOMTE, 40, rue des Fleurs, Mons-en-Baroeul  
Mme COIBA DEVERNAY, ex-directrice d'Ecole, Place Wicar, Lille

PIANO - HARPE

M. Maurice SORET, 51, rue Négrier, Lille,  
Mme Laure VERCAMBRE, 3 Avenue Foch, Marcq-en-Baroeul  
M.M. BAZELIS, Membre de la Commission de Surveillance, 12, r. St André  
Lille  
SCRIVE THIRIEZ, 28 rue de l'Arc, Lille  
SEUTIN, Professeur au Conservatoire de Roubaix,  
Jean CAU, 45 rue de Bourgogne, Lille

M.M. MALAQUIN, 13 rue Georges Maertens, Lille  
 DESENCLOS, Directeur du Conservatoire de Roubaix  
 REMY, Directeur du Conservatoire de Valenciennes  
 MAILLARD, Professeur de musique, 116 rue Colbert, Lille  
 THIEFFRY, 92 rue Masséna, Lille  
 CORDIER, 14 rue Thiers, Lille  
 Mme LABILLE de PONCHEVILLE, "Bellerose", avenue Bel Air, Templemars  
 Mlle PIEDANNA, 11 rue de la Cloche, Tourcoing  
 Mme LOOF, 12 rue de Bavai, Roubaix

#### ORGUE

M.M. BAZELIS, Membre de la Commission de Surveillance, 12 r.St-André, Lille  
 DESCAMPS, organiste, 14 rue de Fleurus, Lille  
 JOUGLET, organiste, 9 place Simon Vollant, Lille  
 SCRIVE THIRIEZ, 28 rue de l'Arc, Lille  
 WALLET, organiste, 7 rue Etienne Dolet, Lille  
 Jean CAU, 45 rue de Bourgogne, Lille  
 DESENCLOS, Directeur du Conservatoire de Roubaix  
 LECOCQ, 17 Bd Bigo Danel, Lille

#### VIOLON et ALTO

M.M. CALLANT, professeur de musique, 12 rue Léonard Danel, Lille  
 DUBOCQUET, 112 rue Pierre Legrand, Lille  
 DUCAMP, 35 avenue Germaine, La Madeleine  
 HARISSAL, rue de la Louvière 5, Lille  
 VERSCHUEREN, 15 rue du Docteur Roux, Annappes  
 VERLINE, 125 Bd Vauban, Lille  
 VANDERDONCK, rue du Fg des Postes, 7, Lille  
 Alfred DELESALLE, 20 rue du Midi, Ronchin  
 Mes LEVAT STEQUELBOUT, 26 rue Marengo, Lille  
 M. VANSTAURTS Julien, 138 rue de Paris, Lille

#### VIOLONCELLE ET CONTREBASSE

M.M. DESROUSSEAU, 278 rue Solférino, Lille  
 DESTOP, 170 avenue Carnot, Wattrelos  
 DUFOUR, 3 rue d'Artagnan, Lille  
 GLINEUR, professeur au Conservatoire de Valenciennes  
 MONSUEZ, 11 rue Delcenserie, Marcq en Baroeul  
 MAYAIRE, 22bis rue Gauthier de Chatillon, Lille  
 POUCHAIN, Métropolis, rue Grande Chaussée, Lille  
 VERMAERE, 16 rue du Dr. Legay, La Madeleine  
 COUCKE, 110 rue du Molinel, Lille

#### INSTRUMENTS A VENT

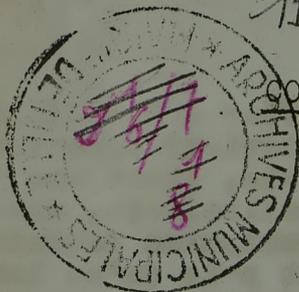
##### CUIVRES

M.M. DEFER, Directeur de l'Ecole de Musique, Armentières  
 ROUX Louis, 80bis rue Racine, Lille  
 DANETTE, 70bis rue du Marché, Lille  
 HENNEBELLE, 54 rue de la Chaude Rivière, Lille  
 GOUBE, 12 place Simon Vollant, Lille  
 HOUSIEAUX, 3 rue d'Artagnan, Lille  
 RUMPTEAU, 36 rue Albert Samain, Lille  
 BERNAST, 37 rue d'Antin, Lille  
 MALAQUIN, 13 rue Georges Maertens, Lille  
 VITTEBOLLE, professeur au Conservatoire de Tourcoing

##### BOIS

M.M. DUCATILLON, professeur au Conservatoire de Tourcoing  
 CAPELLE, 122 rue Meurcin, Lille  
 BERNAST, 37 rue D'Antin, Lille  
 CARETTE Albert, 13 rue Augereau, Tourcoing  
 CARPENTIER Achille, professeur au Conservatoire de Roubaix, 10 rue  
 des Fabricants à Roubaix

CORNIL 43, rue Jean-Jaurès, Lille  
DUPUIS 66, rue Léon-Gambetta, Lille  
LOTTERIE, Villa Orphée, Bd de la Liberté - Arras  
ROUSSE Henri, Chef de musique à Le Quesnoy  
ROUSSEL 44, rue Félix-Faure à La Madeleine  
MALAQUIN 3, rue de la Pépinière - Lambersart  
GEYSEN, 16 rue de la Bassée - Lille  
LEGRAND Franck, Hautboïste, Théâtre Sébastopol - Lille



106/232  
COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE DU CONSERVATOIRE

Procès-verbal de la séance du 28 Mai 1946

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la Présidence de Monsieur le Docteur Denis CORDONNIER, Député-Maire de Lille.

Etaient présents : Mme COIBA-DEVERNAY, Conseillère Municipale.  
MM. BOUILLARD, Directeur par intérim du Conservatoire.  
BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, Dr  
LOOTEN, PELLEMEUILLE, VERMAERE et M.  
Henri DESWARTE récemment nommé Membre de la Commission.

Excusé : M. Maurice LECOMTE.

M. CAPY, Secrétaire du Conservatoire assistait également à la réunion.

Procès-verbal de la séance du 29 Mars 1946.

Ce procès-verbal est adopté après quelques petites retouches apportées au règlement du futur Prix d'Honneur de la Ville de Lille, sur la demande de Mme COIBA :

L'article 1er, dernier § est rectifié comme suit :  
au lieu d'un professeur connu, lire : d'un professeur du Conservatoire de Lille

L'article 6, § 6 est ainsi complété : et en plus un seul morceau de son choix au lieu de un morceau de son choix

Additif à l'article 6 concernant les épreuves du concours d'Art Dramatique : 3° - Une lecture à vue imposée.

Et enfin, à l'article 8 au lieu de le Maire peut nommer, le Maire devra nommer

Jurys de Concours pour l'année scolaire 1945-1946

M. le Maire informe la Commission que l'Administration Municipale ne s'est pas montrée satisfaite de la composition du Jury de Diction et Déclamation arrêtée par la Commission dans sa réunion du 29 Mars 1946. M. le Maire expose les motifs pour lesquels l'Administration Municipale ne désire pas y voir figurer Mme VERCAMEN et Mr Philippe KAH et demande à la Commission de vouloir bien faire d'autres propositions, en remplacement de ces deux radiations.

A l'unanimité, la Commission fixe son choix sur MM. Fernand QUARTANT, Artiste Lyrique du Théâtre Sébastopol, FRADY Directeur des Théâtres Municipaux, et sur la proposition de Mme COIBA est d'avis de compléter cette liste par Madame BALAZY, Artiste Lyrique du Théâtre Sébastopol, et Mademoiselle DEMAILLY Directrice de l'Ecole Mozart.

En outre la Commission est d'accord pour confier à M. BOUILLARD le soin de faire appel à une personnalité de l'extérieur appartenant ou ayant appartenu aux grandes scènes de la capitale, étant entendu que le nom du personnage que M. BOUILLARD sollicitera, sera tenu "secret" jusqu'au jour du concours. La Commission demande que l'arrêté régularisant cette nomination ne soit pris qu'au lendemain du concours et en ce qui concerne le mode de rémunération de ce juré, propose une vacation journalière de 1.000 frs plus les frais de voyage et de séjour, comme ce fut le cas lors des concours de professeurs.

CLASSE DE CHANT - JURYS DE CONCOURS - M. BOUILLARD donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de Melle CAMART, professeur de la classe de chant se plaignant de l'attitude de Mme BERTOU-MONNIER au cours du récent examen d'admission aux concours de sa classe. Melle CAMART reproche à Mme Bertou de faire à haute et intelligible voix des réflexions en général peu charitables, non seulement pour les élèves mais aussi pour elle-même, heurtant ainsi son amour-propre de professeur et enlevant aux élèves une partie de leurs moyens déjà compromis par l'inévitable trac.

Pour ces raisons, Melle CAMART sollicite la radiation de Mme Bertou du Jury de chant et prie M. Bouillard de vouloir bien présenter sa requête à M. le Maire et la Commission. Je suis obligé de convenir, dit M. Bouillard, que ces faits sont exacts, et ne puis que regretter la position adoptée par Mme Bertou-Monnier. Partageant l'avis de M. Bouillard, la Commission à l'unanimité propose de désigner M. Quertant, artiste lyrique au Théâtre Sébastopol aux lieu et place de Mme Bertou. La Commission propose aussi M. Jomain, Membre du Jury de Chant l'an dernier et qui, bien qu'ayant quitté Lille serait disposé à accepter cette mission, et enfin Mme Coiba-Devernay, qui remercie ses collègues de cette nouvelle marque de confiance.

VACATIONS DE JURYS DE CONCOURS - La Commission demande à l'Administration Municipale de porter à 200 frs au lieu de 100 le montant de la vacation allouée aux membres des Jurys de concours. M. le Maire n'y voit pas d'inconvénient, le budget du Conservatoire étant en état de supporter cette augmentation qui n'occasionnera qu'une dépense minime.

REQUETE DE Melle OSSIEUR - M. Bouillard donne connaissance de la correspondance échangée avec M. le Secrétaire Général de la Mairie au sujet de la réclamation élevée par Melle Ossieur contre les nominations sur titres des professeurs de Solfège. La Commission estime ne pas pouvoir revenir sur le choix proposé par elle en septembre dernier, ni modifier le classement des candidates suppléantes où Melle Ossieur arrive en 3ème position.

Avant de lever la séance, M. Bouillard avise ses collègues qu'il espère que la distribution des prix aura lieu le samedi 13 juillet au Théâtre Sébastopol.

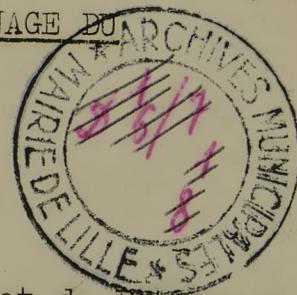
Séance levée à 18 heures 45.

Le Directeur,  
H. BOUILLARD

VU: Le Président,  
D. CORDONNIER

Le Secrétaire,  
J. CAPY.

Séance du mardi 15 octobre 1946



Les Membres de la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire se sont réunis le mardi 15 juin à 18 heures sous la présidence de Monsieur le Docteur Denis CORDONNIER, Conseiller Général du Nord, Député-Maire de Lille.

Etaient présents: M.M. Robert LANNOY, BAZELIS, BERNAST, DESWARTE, Dr LOOTEN, LECOMTE, VERMABRE, Mme Coiba-Devernay, Conseillère Municipale et M. PELLEMEULLE, délégué des Professeurs.

Excusé: M. Henri BOUILLARD.

M. Capy, secrétaire du Conservatoire assistait également à la séance.

M. le Maire ouvre la séance et procède à l'installation de M. Robert LANNOY dont la nomination dit-il, au poste de Directeur du Conservatoire a reçu l'agrément de M. le Ministre de l'Education Nationale.

Puis, souhaitant une cordiale bienvenue à M. LANNOY dont il fait l'éloge à ses collègues, M. le Maire se dit convaincu que tous seront comme lui, réjouis que ce poste important ait été confié à un homme du Nord, ancien prisonnier, Grand Prix de Rome, dont la réputation artistique est attestée par les plus éminentes personnalités.

Je sais, ajoute M. le Maire, que M. LANNOY a placé au premier rang de ses préoccupations la renommée du Conservatoire de Lille et qu'il ne laissera rien au hasard, pour en faire le premier de France après celui de la capitale. L'Administration municipale lui accordera le plus large appui possible pour l'aider dans sa lourde tâche, car, ajoute M. le Maire, même si cet établissement venait à être nationalisé il conserverait une teinte régionale.

Très ému, M. LANNOY remercie M. le Maire et l'assurance de son entier dévouement. Il le remercie également de pouvoir compter sur l'aide de l'Administration Municipale pour atteindre le but qu'il s'est donné: "faire du bon travail à la fois pour le Conservatoire et pour le bien de la Musique".

Après que Monsieur le Maire ait rendu hommage à la besogne accomplie par M. BOUILLARD pendant son intérim prolongé, la Commission adopte sans observation le P.V. du 28 mai et passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour:

I°.- CHAUFFAGE:

M. LANNOY donne lecture du rapport établi par M. CAPY. Ce rapport est adopté par la Commission et suivant les instructions de

.... /

M. le Maire sera joint au présent P.V. pour être transmis au service compétent: M. le Maire rappelle toutefois que l'autorisation de chauffer les bâtiments communaux et publics ne dépend pas de lui mais d'un ordre préfectoral qu'il ne peut enfreindre.

2°.- CLASSE D'ORGUE:

a) Réparation de l'instrument:

M. LANNNOY informe la Commission que M. Simonnar, Professeur de cette classe a attiré son attention sur la nécessité urgente de faire procéder à la révision de l'orgue qui a besoin d'une sérieuse restauration. M. CAPY signale alors que cette question a été examinée au cours de plusieurs séances et qu'aucune solution n'y a encore été apportée c'est en raison du désintéressement des organiers, notamment M.M. Boone et Sequies qui, pressentis avant les vacances, n'ont pas fourni le devis qui leur avait été demandé. M. Simonnar demande qu'il soit fait appel à un organier de Paris, ce à quoi M. le Maire fait observer que cela entraînerait une trop grande dépense en raison des frais de déplacement. La Commission est d'avis de s'en tenir au 1er projet et de faire un nouveau et pressant appel aux organiers précités.

b) Concours de fin d'année:

M. Lannoy envisage d'inclure dans le programme du Concours de fin d'année une épreuve consistant en la réalisation d'un choral et d'une basse chiffrée, et ce, pour les candidats au 1er prix. En outre, il préconise l'institution d'un Prix d'excellence ouvert au 1er prix ou à défaut de plusieurs 1er prix, à l'unique 1er prix. Le concours pour l'obtention de ce prix d'excellence suivrait le concours normal et son programme comporterait une épreuve supplémentaire d'improvisation. Après un exposé de M.LANNNOY dont le but est d'élever le niveau de l'enseignement en amenant les élèves à improviser, la Commission donne un avis favorable à ces suggestions.

3°.- CLASSE DE DICTION - ART DRAMATIQUE :

M.CAPY m'a transmis dit M. LANNNOY, une demande de M.COTTINET qui en raison de l'importance de son cours de Diction, propose que les récompenses accordées aux élèves de ce cours soient dénommées, à l'avenir, "Prix et accessits" et non plus "Mentions". Cette espèce de hiérarchie dans une classe qui comporte 2 cours bien distincts fausse d'après M.COTTINET, la valeur des récompenses attribuées aux lauréats de la DICTION qui ne se destinent pas tous à la Comédie ou au Théâtre. A priori, M. le Maire et ses collègues ne voient pas l'intérêt qu'il y aurait à modifier un état de choses en apparence normal puisque le cours de Diction est obligatoire pour tous les élèves y compris ceux de l'ART DRAMATIQUE qui n'en sont dispensés qu'une fois titulaires d'une 1ère Mention. Comme M.LANNNOY voudrait de son côté, se documenter au Conservatoire de Paris, la Commission décide de maintenir le statu-quo avant de se prononcer sur cette question.

..../

4°.- CLASSE DE Mme DEPADT -

Mme DEPADT, Professeur d'un cours du soir de Solfège sollicite que la durée de son cours soit portée à 6 heures par semaine au lieu de 3, prétextant avec juste raison semble-t-il, que l'effectif de sa classe et les écarts de niveau entre les éléments qui la composent l'obligent à scinder sa classe en 2 sections.

M. LANNON est d'avis d'accorder satisfaction à cette demande qui au surplus, mettrait le cours de Mme Depadt à parité avec les autres qui, tous comportent une durée minimum hebdomadaire de 6 heures.

Le Secrétaire  
CAPY

## RAPPORT DE M. CAPY

à

Monsieur Robert LANNOY, Directeur du Conservatoire.

OBJET: Chauffage du  
Conservatoire

Afin de vous permettre de saisir la Commission de Surveillance du Conservatoire de la question du chauffage de cet établissement, je crois devoir vous signaler que chaque année, à la même époque, nous nous trouvons en présence de cet important et épineux problème. Important, car il conditionne le bon fonctionnement des cours que parfois les professeurs sont obligés de suspendre ou de faire chez eux. Epineux, car très souvent examiné par la Commission de Surveillance du Conservatoire, et pris en considération par l'Administration municipale qui s'en préoccupa maintes fois, il n'a encore reçu à ce jour aucune solution satisfaisante.

Le Conservatoire est chauffé par un système à air chaud. L'an dernier, l'Administration municipale fit installer une chaudière équipée électriquement et grâce à laquelle on enregistra une amélioration; mais seulement en partie, car le foyer situé rue Alphonse Colas subsista et subsiste encore. Et pour remédier à la défectuosité de cet appareil, totalement inopérant, deux des classes où le chauffage ne parvient pas, furent dotées d'un poêle.

Cet été on envisagea de raccorder la tuyauterie à la chaudière précitée. Le service du chauffage des bâtiments communaux vint sur place se rendre compte des travaux à exécuter, fit établir un devis par une entreprise spécialisée, mais finalement dut renoncer à ce projet, la dépense s'avérant trop élevée.

Sachant d'autre part qu'il ne faut pas compter cette année encore, recevoir le combustible 1/2 gras, seul utilisable dans ce foyer il m'apparaît nécessaire de reconsidérer cette question afin d'éviter dans la mesure du possible les plaintes et les réclamations du personnel enseignant. Je dois du reste vous dire que déjà aujourd'hui, les professeurs m'ont fait observer qu'il leur était très pénible de rester plusieurs heures consécutives dans des classes non chauffées, par une température aussi peu clémente. Ils m'ont prié de vous transmettre leurs doléances et de solliciter dès à présent, la mise en route du chauffage. Ce serait peut-être une sage précaution si l'on considère qu'il faut plusieurs jours pour atteindre une température de quelques degrés et pour nous rendre compte de l'état de marche des appareils. A noter que la chaudière électrique est privée d'une pièce essentielle que le service du Chauffage doit réinstaller avant l'allumage et qu'il doit être procédé au ramonage de la cheminée du foyer de la rue Alphonse Colas.

En résumé c'est le mauvais fonctionnement de ce foyer qui est en grande partie responsable de l'insuffisance du chauffage du Conservatoire. Et puisque deux des classes qu'il alimente sont chauffées au moyen d'une colonne, on pourrait peut-être étendre

provisoirement cette mesure aux autres classes dont la température demeure tout au long de l'hiver insupportable. Ceci nous permettrait de donner satisfaction à des demandes formulées par des professeurs à la recherche d'une classe où leurs élèves pourraient travailler en dehors des heures de cours.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur que les faits ici rapportés le sont en toute objectivité.

Le Secrétaire,

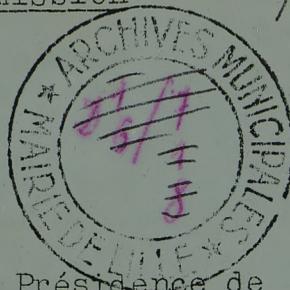
CAPY.

P.S. - En ce qui concerne la mise en route du chauffage, j'ai attiré l'attention des professeurs sur la réglementation en vigueur, selon laquelle, seule l'Autorité Supérieure a qualité pour en fixer la date.

106/232

Procès-verbal de la réunion de la Commission  
de Surveillance et de Patronage du  
Conservatoire

Séance du 9 Décembre 1946



La séance est ouverte à 16 heures sous la Présidence de Monsieur le Docteur Denis CORDONNIER, Conseiller Général du Nord, Député-Maire de Lille.

Étaient présents : Mme COIBA-DEVERNAY, Conseillère Municipale, M.M. Robert LANNOY, Directeur du Conservatoire, BOUILIARD, BAZELIS, BERNAST, DESWARTÉ, LECOMTE, VERMAERE, PELLEMEULE, délégué des Professeurs, et CAPY, Secrétaire du Conservatoire.

Excusés : M.M. DESROUSSEAUX et LOOTEN.

Après lecture du P.V. de la réunion du 15 Octobre, adopté sans observation, M. LANNOY donne connaissance de la lettre de M. le Secrétaire Général en date du 3 Décembre l'informant que, suivant renseignements pris auprès du Service des Bâtiments, il n'apparaît pas possible de mettre en service cette année, l'installation de chauffage qui avait été prévue; une installation provisoire sera faite pendant l'hiver 1946-1947. M. CAPY déclare alors que depuis, l'Administration Municipale a fait procéder à l'installation de poêles dans la classe de Saxophone et dans la salle des examens. Cette déclaration est enregistrée avec satisfaction par la Commission.

Celle-ci passe alors à l'examen des questions suivantes :

1°- Fondation Doutrélon de Try - Attribution des intérêts provenant de cette fondation.

La Commission décide de les attribuer à Mlle Hélène COUSIN, brillante élève du Conservatoire de Lille, admise cette année dans la classe de Chant du Conservatoire de Paris. Son père avait dû solliciter cette bourse, le séjour de sa fille dans la capitale lui occasionnant des dépenses de plus en plus élevées.

2°- Service des professeurs attachés à l'orchestre des Théâtres

Dans un rapport dont copie ci-jointe, M. LANNOY, Directeur traite en détails l'importance que revêt pour l'enseignement du Conservatoire, la possibilité pour les professeurs quels que soient le nombre de services auxquels ils sont astreints, d'assurer leurs cours à des jours et heures fixes.

Si, décaler les cours est parfois chose fort gênante pour les élèves de l'extérieur surtout, les sacrifier serait aux yeux de M. LANNOY, compromettre gravement l'avenir du Conservatoire. Il cite alors les professeurs qui, la semaine dernière, ont dû renoncer à faire leurs cours pour assister obligatoirement aux

répétitions de la masse orchestrale. M. LANNOY demande que des aménagements soient apportés aux services précités pour éviter que ceux-ci ne coïncident plus à l'avenir avec l'horaire des cours.

M. le Maire fait alors remarquer que conformément à la décision prise lors de l'ouverture des concours, le poste de Professeur au Conservatoire, comportait obligation pour ce dernier de faire partie de l'orchestre des Théâtres Municipaux, et par conséquent d'assurer les services de cet emploi. Après échange de vues il apparaît compte tenu de la durée des cours du Conservatoire, que concilier les uns et les autres est essentiellement une question de mise au point que M. le Maire promet d'étudier prochainement avec la Commission des Théâtres. M. CAPY signale qu'il a fourni au début de la saison à M. VANDERDONCK, un tableau indicatif des jours et heures des cours des professeurs, tableau qui a soulevé des réserves de la part de M. FRADY vis à vis de 2 professeurs dont les cours avaient lieu l'après-midi.

M. LANNOY demande alors à la Commission de vouloir bien entendre une délégation de l'Association des Professeurs que représentent Mme DECOMBE-FORET, Présidente, M.M. CONORD, Secrétaire, DHAENE, PLESSIER et DEFER, Membres de leur Commission. Il est convenu au cours de cette 1ère prise de contact, que dorénavant pour les concerts organisés par la radio, avec le concours de la masse orchestrale, M. DHAENE à qui incombe l'établissement du tableau de service, prendra toutes dispositions utiles pour éviter que les professeurs ne doivent faire face simultanément aux exigences de l'horaire des cours et des répétitions.

### 3° - Location de la grande salle.-

Ainsi que le signale M. LANNOY dans son rapport, les réunions fréquentes qui se tiennent dans la grande salle du Conservatoire, ont le grave inconvénient de troubler les cours et même parfois d'obliger les professeurs à les suspendre.

A ce sujet, M. CAPY croit devoir apporter quelques éléments d'information. En effet, en liaison suivie avec le service du " PRÉT DE SALLES " à qui il a fourni en Octobre dernier un tableau horaire des cours de l'après-midi et du soir, il a pu constater que depuis, ce service avait tenu compte, dans la plus large mesure possible, de ces indications. La salle n'est plus louée dans le courant de la journée; et si, au cours du présent trimestre, des réunions comme le signale M. LANNOY se sont déroulées avant la fin des cours du soir, c'est à dire avant 20 heures, cela tient à des locations consenties antérieurement aux dispositions ci-dessus mentionnées.

M. le Maire prend note de ces renseignements afin d'examiner la possibilité d'étendre encore cette mesure

### 4° - Jurys de concours - Traitement des Professeurs.-

Dans l'obligation de partir, M. le Maire cède la Présidence à Mme COIBA-DEVERNAY.

La délégation des professeurs apporte quelques suggestions sur la composition des Jurys de concours et demande notamment :

a) que leur désignation ait lieu avant la rentrée des classes; pour l'année scolaire 1946-1947; qu'il y soit procédé avant le 1er examen trimestriel.

b) que dans chaque Jury, soient incorporés des instrumentistes ayant une connaissance parfaite de la technique de l'instrument dont ils viennent juger les exécutants. De l'avis de M.M. DHAENE et PLESSIER il faut sélectionner les membres des Jurys en tenant compte d'abord de l'instrument qu'ils jouent.

M. LANNON et ses collègues leur donnent la promesse que cette question fera l'objet de toute leur attention lors de leur prochaine réunion.

La question du traitement des Professeurs est ensuite soulevée. Mme DECOMBE et M. CONORD citent des chiffres qui mettent "en relief" les taux vraiment minimes qui servent de base au calcul de leurs appointements. Ils demandent à Mme COIBA d'intervenir auprès de M. le Maire et de l'Administration Municipale pour le relèvement de leur traitement qui n'atteint pas la moitié et parfois le tiers de celui alloué dans d'autres Conservatoires beaucoup moins importants que celui de Lille. Mme COIBA leur promet d'entretenir M. le Maire de cette importante question.

#### 5°- Association des Professeurs.-

M.M. DHAENE et PLESSIER demandent que 2 des leurs soient réintégrés au sein de la Commission de Surveillance du Conservatoire pour représenter ladite association.

M. CAPY fait alors observer que cette réintégration est chose faite depuis Février 1945, M.M. BOUILLARD et PELLERMEUVE ayant été élus à ce moment là par leurs collègues. Il rappelle la correspondance échangée en Septembre dernier avec M. le Maire qui avait décidé de maintenir la composition actuelle de la Commission en attendant la décision que prendrait le Ministre, une fois réalisée la nationalisation du Conservatoire.

Finalement, pour combler la place devenue vacante par la mise à la retraite de M. BOUILLARD, en tenant compte que le mandat de M. PELLERMEUVE n'arrivera à expiration que le 27 Juillet 1946, la Commission propose à l'Administration Municipale de désigner Mme DECOMBE-FORET pour siéger aux réunions au nom de cette Association.

#### 6°- Classe d'ensemble pour saxophones.-

M. DEFER annonce qu'une classe d'Ensemble pour saxophones existe maintenant officiellement au Conservatoire de Paris. Il rappelle à ce propos, le projet qu'il exposa dans le courant de l'année et auquel la Commission s'était montrée favorable. Il sollicite aujourd'hui que son cours soit porté de 9 à 12 heures par semaine, étant entendu que ces 3 heures supplémentaires seraient consacrées le dimanche matin à la réalisation d'une classe d'ensemble pour saxophones à l'instar de celle de Paris.

La Commission considérant que rien ne s'oppose à ce qu'un essai soit tenté, propose de donner satisfaction à M. DEFER à partir du 1er Janvier 1947.

7°- Classe d'Harmonie .-

La délégation des professeurs en ayant terminé, M. LANNNOY informe ses collègues qu'il s'est vu obligé, en raison de l'effectif particulièrement nombreux de cette classe qui compte 28 élèves, d'effectuer 8 et même parfois 9 heures de cours par semaine, alors qu'il ne sera rémunéré que pour 7. Il demande en conséquence que la durée normale hebdomadaire du cours d'harmonie qui était de 8 heures, et qui exceptionnellement avait été ramenée à 7 heures, soit de nouveau appliquée avec effet retroactif au 1er Novembre 1946, pour compenser les heures supplémentaires qu'il a accomplies dans l'intérêt des élèves. A l'unanimité, la Commission prie l'Administration Municipale de vouloir bien prendre en considération la réclamation justifiée de M. LANNNOY et d'accélérer la régularisation des arrêtés tant pour cette classe que pour la classe d'orchestre. La Commission demande à Mme COIBA qui accepte très volontiers d'intervenir de son côté, dans le même sens.

8°- Classe de musique de chambre.-

M. PELLIEMEULE rappelle que la Commission avait émis le vœu qu'un concours de fin d'année soit organisé pour les élèves de cette classe, dans le but de les encourager. Cette proposition recueille l'approbation de M. LANNNOY qui promet d'y apporter toute son attention.

Et avant de lever la séance, M. LANNNOY dit qu'il envisage de créer un bulletin trimestriel dont il soumettra les modalités lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 19 heures.

♦ CONSERVATOIRE NATIONAL  
de musique et de Déclamation  
Succursale de Lille

AD6/23



Lille, le 9 Decembra 1946

- COPIE -

Rapport de Monsieur LANNOY,

Directeur du Conservatoire de Lille,

(Réunion de la Commission de Surveillance et  
de Patronage, du Lundi 9 Décembre 1946 )

Monsieur le Maire,  
Messieurs,

Des problèmes urgents vous réunissent aujourd'hui.

Depuis notre première réunion au cours de laquelle, j'ai eu l'honneur de vous être présenté d'une façon cordiale et charmante par M. le Maire, des événements musicaux heureux se sont produits dans cette Ville : la réalisation du vaste plan de décentralisation artistique chaleureusement entreprise par la Municipalité et tant attendue de tous les musiciens.

Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle initiative.

Pourtant, cette oeuvre magnifique, à l'application recèle certains inconvénients que les organisateurs n'avaient certes pas prévus. En effet, la mobilisation massive de tous les musiciens et la multiplicité des services apportent des perturbations très sensibles à cet établissement. Un certain nombre de professeurs, et non des moindres, ont été dans l'obligation, soit de sacrifier leur classe, soit d'en déplacer l'horaire, ce qui m'enlève tout pouvoir d'obliger les élèves à suivre les cours d'une manière ponctuelle.

Il a été dit que les services du théâtre et des concerts devaient être assurés sans défaillance par les professeurs, mais n'est-ce pas aussi son devoir de veiller à ce que les cours soient faits régulièrement ? Ne suis-je pas, de mon côté, responsable des destinées du Conservatoire ? Je sais que le succès immédiat de la masse orchestrale importe. Mais le rayonnement ultérieur de notre grande Ecole n'importe-t-il pas moins ? Les professeurs intéressés et moi-même y jouons notre prestige.

Je demande donc qu'on apporte aujourd'hui même une solution à ce problème vital : ou bien que l'on accorde à ces professeurs certaines licences vis à vis de l'orchestre (il est logique de penser que l'absence d'un musicien à une répétition est moins compromettante que le sacrifice d'un cours au Conservatoire), ou bien que l'on fasse nettement une scission entre l'enseignement et le métier.

La première solution est une solution d'attente.

La seconde poserait évidemment une autre question : celle des appointements des professeurs, ceux-ci étant à l'heure actuelle, insuffisants pour vivre, même avec des leçons particulières.

Les autres problèmes ne revêtent peut être pas le même caractère d'urgence. Ils ne sont cependant pas moins importants.

Location de la salle du Conservatoire.-

Ne pourrait-on pas louer la salle avec un peu plus de discernement ?

Il arrive que certaines réunions gênent considérablement l'enseignement. Samedi 30 Novembre, vers 17h. ou 18h. un meeting de protestation organisé par les Nords-Africains a provoqué quelques troubles parmi les jeunes élèves fréquentant les cours. Cela fait mauvaise impression auprès des parents.

Le Conservatoire, qui est une école supérieure, une Ecole d'élite, ne l'oublions pas, doit garder sa dignité. De tels faits saperont peu à peu son prestige.

N'y-a-il pas à Lille d'autres salles susceptibles d'accueillir des manifestants ?

signé: Robert LANNON .

PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DE LA COMMISSION DE SURVEILLANCE ET DE PATRONAGE  
DU CONSERVATOIRE

AD 6/232



Séance du 3 mars 1947 .

La séance est ouverte à 17h30, sous la Présidence de Monsieur le Docteur Denis CORDONNIER, Conseiller Général du Nord, Député-Maire de Lille.

Etaient présents: Mme Coiba-Devernay, Conseillère Municipale, M.M. Robert LANNOY, Directeur du Conservatoire, BOUILLARD, BAZELIS, DESWARTE, DESROUSSEAUX, LECOMTE, VERMAERE, CAPY, Secrétaire du Conservatoire et Mme DECOMBE FORET, Déléguée des Professeurs.

Excusés: M.M. BERNIST, Dr LOOTEN, et PELLEMEULLE.

Après lecture du P.V. de la réunion du 9 décembre adopté sans observation, M.CAPY donne connaissance de la correspondance échangée entre M. le Maire et M. LANNOY, relativement à la situation de M. ROBILLARD, Professeur de la classe de Chœurs et de Melle ROUSSEL, pianiste accompagnatrice, dont les nominations qui remontent, pour M. ROBILLARD au mois d'octobre 1941, et pour Melle ROUSSEL, au mois de novembre 1942, ont conservé un caractère provisoire.

En ce qui concerne M. ROBILLARD, le poste qu'il occupe ayant été mis régulièrement au concours à l'époque précitée (il fut du reste le seul candidat), la Commission est d'avis de ne pas remettre cet emploi en compétition, mais à la demande de M. LANNOY, propose d'ajourner la titularisation de l'intéressé pour complément d'information.

Quant à Melle ROUSSEL, la Commission est d'avis, également après intervention de M. LANNOY, de la maintenir dans ses fonctions au cours de la présente année scolaire à l'expiration de laquelle, sa situation fera l'objet d'un nouvel examen, et s'il y a lieu, il sera procédé à un nouveau concours.

La Commission est également d'avis d'attendre deux ou trois mois encore avant de proposer la titularisation définitive des Professeurs stagiaires, M. LANNOY ayant déclaré qu'il espérait d'ici là, se faire une opinion exacte de la valeur de chacun d'eux.

SECTIONNEMENT DES COURS.

M. LANNOY expose son point de vue sur la nécessité de sectionner les classes en 3 cours:

- a) préparatoire
- b) moyen
- c) supérieur

pour éviter qu'un débutant parfois doué, n'obtienne une note peu encourageante comparativement à celles qui sont attribuées aux élèves

.../

déjà titulaires d'une récompense. C'est une erreur dit M. LANNOY, de noter des élèves de 0 à 20 le jour d'un examen, si une classification répondant au niveau de chacun n'a pas été préalablement opérée.

La formule que je vous propose, ajoute M. LANNOY, a pour but de faciliter la tâche des Jurys, d'éviter toute confusion dans l'esprit des jeunes élèves, et d'imposer dans chaque cours des œuvres correspondant au niveau des éléments qui le composent.

Bien entendu, si à l'examen trimestriel, un débutant se montre particulièrement brillant, il pourra accéder dans le cours moyen.

La Commission fait sienne la proposition de M. LANNOY.

#### COURS D'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Madame COIBA demande à M. LANNOY s'il espère reprendre prochainement les cours d'Histoire de la Musique.

N'ayant pas eu le temps matériel depuis mon arrivée de préparer ce cours tel que je le conçois, précise M. LANNOY, force me fut de le laisser momentanément en sommeil. J'envisage, ajoute-t-il, de confier cet enseignement à un Professeur de l'Université chargé du cours d'Histoire de l'Art. Je désirerais que ce cours soit illustré au moyen de disques et, au besoin, d'auditions caractéristiques, et sanctionné par des examens de fin d'année.

#### CONCOURS DE FIN D'ANNEE

Examinant l'article 15 qui fixe les récompenses en Solfège sans lesquelles les élèves ne peuvent obtenir un 1er prix dans les classes d'instruments et de Chant, la Commission propose, pour éviter toute interprétation erronée, de préciser et de compléter comme suit les dispositions du dit article:

Pour obtenir un 1er prix, il faut:

- § 1° - Dans les classes d'Harmonie, d'instruments à archet, sauf la contrebasse, à clavier et de harpe, avoir obtenu un 1er accessit dans une classe de Solfège 7 clés ( au lieu d'une nomination).
- § 2 - Dans la classe de Chant (Femmes) avoir obtenu une mention dans une classe de Solfège 3 clés ( au lieu de classe spéciale moyenne).
- § 3 - Dans les classes de Chant (Hommes) avoir obtenu une mention dans une classe de Solfège 2 clés ( au lieu de classe spéciale pour les chanteurs).
- § 4 - a) dans les classes d'instruments à vent (Bois): flute, hautbois, basson, clarinette et saxophone et dans celle de contrebasse, avoir obtenu une 1ère mention dans une classe de solfège 5 clés ( au lieu d'une mention dans la classe spéciale ou dans le cours moyen).

- b) dans les classes d'instruments à vent (cuivres): cor ,  
trombone, cornet et trompette, avoir obtenu une mention  
dans une classe de Solfège 5 clés.

L'article I6 est ainsi complété:

"Pour passer d'un cours préparatoire dans un cours moyen  
ou d'un cours moyen dans un cours supérieur, il faut avoir obtenu  
une première mention au concours de fin d'année;"

Le Secrétaire

CAPY

Le Directeur

LANNOY

VU le Président

D. CORDONNIER

106/232



COMMISSION de SURVEILLANCE et de PATRONAGE du CONSERVATOIRE

Procès-verbal de la réunion du Samedi 17 Mai 1947

La séance est ouverte à 17 heures, sous la Présidence de M. le Docteur Denis CORDONNIER, Conseiller Général du Nord, Député-Maire de Lille.

Etaient présents : Mme COIBA-DEVERNAY, Conseillère Municipale, M.M. Robert LANNOY, Directeur du Conservatoire, BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX, DESWARTE, Dr LOOTEN, VERMAERE, CAPY, Secrétaire du Conservatoire, et M. CONORD, délégué de l'Association des Professeurs.

Excusés : M.M. BOUILLARD, LECOMTE, PELLEMEULLE et Mme DECOMBE-FORET.

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du 3 Mars adopté sans observation, la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, savoir :

- a) Restauration de l'Orgue
- b) Titularisation des Professeurs "stagiaires"
- c) Composition des JURYS de CONCOURS pour l'année scolaire 1946-1947.

I. - RESTAURATION de L'ORGUE

M. LANNOY informe la Commission que la remise à neuf de cet instrument, trop longtemps négligé, nécessite une très grosse dépense que le budget du Conservatoire n'est pas en mesure de supporter. M. GRAMMET, organier à Saint-André-lez-Lille évalue les travaux à 275.600 Frs; M.M. COSIA et DUVAL, Maîtres-Artisans à Paris, à 435.200 Frs.

M. SIMONNAR, Professeur de la classe d'ORGUE à qui M. LANNOY a demandé de vouloir bien donner son point de vue sur les travaux les plus urgents, fait un exposé technique qui permet à la commission d'apprécier en toute connaissance de cause et de proposer qu'ils soient confiés à M. GRAMMET qui est de loin, le moins cher et qui présente l'avantage d'être sur place.

Les travaux pouvant être entrepris séparément, la Commission se range à l'avis de M. SIMONNAR qui préconise de commencer, pendant les vacances, ceux ayant trait au nettoyage et à l'HARMONISATION dont dépend la qualité du son, et qui s'élèvent à Frs.....62.200.--

et ensuite la partie mécanique, qui est actuellement à bout de souffle, dépense .....75.600.--

Quant aux autres réparations, on peut les envisager un peu plus tard, sans cependant les ajourner "sine die".

M. le Maire promet de soumettre cette question, avec avis favorable, à la Commission des Finances le plus rapidement possible, afin d'être fixé avant le 10 Juin prochain, date limite des prix sus-indiqués.

TITULARISATION des PROFESSEURS

La Commission propose à l'unanimité, avec les avantages qu'elle comporte, la titularisation des Professeurs stagiaires dont les noms suivent :

...

Classes de Solfège : Mlle VERVINCK (épouse PERROT) Mme DEPADT-DELHAYE, M.M. DESWARTÉ, DECARME, WOESTYN et CHARLET.

Classe de Violon : Mlle Hélène BIKELAS.

Classe de CONTREBASSE : M. Robert HAZARD.

Classe d'Alto : M. Roger VERDIER.

Classe de Flûte : M. CHARLET André

Classe de Cor : M. CONORD Charles

Classe d'Orgue : M. Paul SIMONNAR.

Par contre, elle est d'avis 1°- d'ajourner la titularisation de Mlle Georgette CAMART, Professeur de la classe de Chant et d'examiner son cas à la fin du 1er trimestre scolaire 1947-1948.

2°- de ne pas maintenir dans ses fonctions, M. LECOCQ, Professeur de Solfège, qui, ainsi que l'a signalé M. LANNOY dans son rapport du mois de Mars, totalise un très grand nombre d'absences non motivées. Cette semaine encore fait remarquer M. LANNOY, ce professeur n'a pas fait son cours Mercredi, et comme précédemment j'ignore pour quelle raison, puisque jamais il ne me les fait connaître.

M. le Maire demande à M. LANNOY s'il connaît l'opinion de M. LAMY, Inspecteur de l'Enseignement Musical sur ce professeur. M. LANNOY est convaincu que la décision de la Commission ne surprendra pas M. LAMY qui n'a pas que de bons renseignements sur M. LECOCQ.

En conséquence, M. le Maire et avec lui la Commission tout entière propose le licenciement de ce professeur dont le mandat expirera de plein droit à la fin de la présente année scolaire c'est-à-dire le 30 Juin prochain, date à laquelle tous les cours de Solfège seront clos.

#### JURYS de CONCOURS-ANNEE SCOLAIRE 1946-1947

M. le Maire ne cache pas qu'il est dans ses intentions de revenir à une désignation plus rationnelle des Jurys de Concours, inconsidérément gonflés par des adjonctions successives. Et pour réduire dans la mesure du possible, les influences locales, de faire appel à une personne étrangère à la ville, par exemple une personnalité de la capitale, pour présider aux côtés du Directeur, les JURYS dont les décisions sont parfois mal accueillies. Le choix de cette personnalité sera soumis à son agrément par le Directeur, ainsi que le mode de rétribution.

Et après avoir décidé que la vacation sera portée de 200 à 400 frs, le nombre de vacations étant calculé suivant le temps passé, la Commission arrête son choix, conformément à la liste ci-jointe, vue et rectifiée par elle.

Séance levée à 19 heures 15.

Commission de Surveillance et de Patronage du  
Conservatoire de L I L L E

Procès-verbal de la réunion du Lundi 28 Juillet  
1 9 4 7



La séance est ouverte à 18 heures sous la Présidence de Monsieur le Docteur Denis CORDONNIER, Conseiller Général, Député-Maire de Lille.

Etaient présents : Mme COIBA-DEVERNAY, Conseillère Municipale,  
M.M. Robert LANNOY, Directeur du Conservatoire,  
BOUILLARD, BAZELIS, BERNAST, DESROUSSEAUX,  
Dr LOOTEN, LECOMTE, VERMANNET,  
CAPY, Secrétaire du Conservatoire  
Mme DECOMBE-FORET, Déléguée de l'Association  
des Professeurs.

Excusé : M. DESWARTE Henri,  
Absent : M. PELLEMEULLE .

Après lecture du Procès-verbal de la réunion du 17 Mai, adopté sans observation, la Commission examine différentes questions ayant trait :

I° - à la CLASSE DE CHANT :

M. LANNOY informe la Commission que Mlle CAMART Professeur stagiaire de la classe de chant sollicite un congé d'un an à partir du 1er Octobre prochain, afin de remplir les conditions du contrat qui la lie à l'Opéra de Paris.

Deux candidatures lui étant déjà parvenues, celles de Mme FAGNEN et de M. DEPELSENAIRE, dont la Commission prend acte, M. LANNOY demande à ses collègues :

- a) s'ils sont d'avis d'accorder satisfaction à Mlle CAMART,
- b) par quel mode de recrutement ils entendent pourvoir à son remplacement,

A l'unanimité, la Commission émet un avis favorable à la demande de Mlle CAMART étant entendu que ce congé ne vaudra que pour l'année scolaire 1947-1948, à l'expiration de laquelle il sera procédé, par voie de concours s'il y a lieu, à son remplacement définitif.

En attendant, la Commission propose de pourvoir au remplacement de l'intéressée par un professeur intérimaire qui serait désigné à la suite d'un examen. A la demande de M. le Maire, un appel sera lancé par la presse et la radio aux personnes susceptibles d'être intéressées par cet emploi. M. CAPY est chargé de transmettre un communiqué au Secrétariat Général de la Mairie, indiquant que les candidats seront avisés en temps utile des modalités et de la date de l'examen.

II - CHAUFFAGE

La Commission prend acte, avec regret, de la lettre adressée à M. LANNOY par le Directeur du Service d'Architecture l'informant qu'il ne peut être question cette année de remplacer l'installation de chauffage, et que seules des mesures provisoires pourront être

envisagées. Mme DECOMBE rappelle les conditions extrêmement pénibles dans lesquelles se font les cours pendant l'hiver. Pour M. LANNOY, aussi longtemps que cette importante question restera en suspens, les professeurs auront prétexte à abrégé leurs cours ou à les faire chez eux, ce qui lui enlève tout contrôle. Le Directeur et la Commission constatant une fois de plus que le chauffage conditionne le bon fonctionnement des cours, demande au service précité, de procéder à l'installation de poêles dans les classes où le chauffage est totalement inopérant. C'est du moins ce que la Commission entend par mesures provisoires.

### III - RESTAURATION DE L'ORGUE

M. SIMONNAR Professeur de la classe d'Orgue, s'inquiète dans une lettre envoyée à M. le Maire, du retard apporté au règlement de cette question examinée avec avis favorable lors de la précédente réunion de la Commission, le 17 Mai dernier. La Commission des Finances devant se réunir après demain, précise M. le Maire, sera appelée à se prononcer sur les crédits nécessaires à l'exécution des travaux les plus urgents, soit une somme d'environ 150.000 francs. On peut espérer, ajoute-t-il, que satisfaction sera donnée à M. SIMONNAR.

### IV - CONDITIONS d'ADMISSION DANS LES CLASSES DE PIANO

M. LANNOY expose sa conception sur les moyens à adopter pour relever le niveau des classes de piano : a) abaisser progressivement l'âge maximum d'admission b) fixer un programme comportant outre un morceau au choix, un morceau imposé, épreuve qui n'existait pas jusqu'à ce jour.

Cette proposition est acceptée sans réserves par la Commission qui fixe comme suit les limites d'âge maxima dans les cours de piano :

a) préparatoire : 14 ans dans l'année; b) moyen : 17 ans dans l'année mais seulement pour 1947; l'année prochaine cet âge sera ramené à 16 ans c) supérieur: 20 ans également dans l'année. L'an prochain, cet âge sera ramené à 19 ans et à 18 ans en 1949.

Ces nouvelles dispositions feront l'objet d'un communiqué de presse et annoncées par la Radio, également par l'intermédiaire du Secrétariat Général.

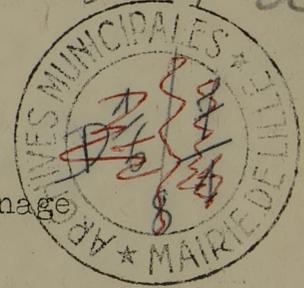
### V - PRIX ET FONDATIONS

Les sommes attribuées aux candidats bénéficiaires de ces dons étant aujourd'hui dérisoires - certains legs datent d'avant la guerre 1914 - M. LANNOY demande que chaque élève titulaire d'un 1er Prix, reçoive un ouvrage musical le jour de la distribution des récompenses. La Commission émet le vœu que le chapitre des dépenses diverses ouvert au budget du Conservatoire soit augmenté de la somme nécessaire à l'achat de volumes dont elle confie le soin au Directeur.

Enfin avant de lever la séance, la Commission tout entière s'associe au vœu formulé par M. LANNOY de voir les Professeurs de Solfège du Conservatoire, excellents instrumentistes, occuper dans les orchestres des THEATRES l'emploi auquel ils peuvent prétendre et grâce auquel ils jouiraient d'une situation matérielle égale à celle de leurs collègues plus favorisés.

Séance levée à 20 heures.

CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE  
ET DE DECLAMATION



Commission de Surveillance et de Patronage

Procès-verbal de la réunion du  
Mardi 23 Septembre 1947

La séance est ouverte à 18 heures; en l'absence de M. le Dr Denis CORDONNIER, Député-Maire de Lille, qui, empêché, s'était fait excuser, la Présidence est assurée par Mme COIBA-DEVERNAY, Conseillère Municipale.

Etaient présents : M.M. Robert LANNOY, BOUILLARD, BAZELIS, DESROUSSEAUX, VERMAERE, CAPY, et Mme DECOMBE-FORET, Présidente de l'Association des Professeurs.

Excusés : M.M. BERNAST, DESWARTE Henri, LECOMTE et le Dr LOOTEN.

Après la lecture du P.V. de la réunion du 28 Juillet, adopté sans observation, Mme DECOMBE demande à la Commission, au nom de l'Association des Professeurs, de vouloir bien attirer l'attention de l'Administration Municipale sur le cas de M.M. WOESTYN et DESWARTE, candidats aux postes d'Hautboïste et de Violoniste dans les orchestres des Théâtres Municipaux. Des concours devant avoir lieu le 30 de ce mois en vue de pourvoir à ces emplois, Mme DECOMBE espère que le voeu formulé par M. LANNOY et ses collègues au cours de la précédente réunion, en faveur de ces deux Professeurs de Solfège, se réalisera à l'occasion de ces concours; dans l'esprit de Mme DECOMBE, le moins qu'on puisse souhaiter, c'est qu'à qualité égale, la préférence leur soit accordée.

M. LANNOY demande à Mme COIBA qui accepte bien volontiers de vouloir bien intervenir auprès de M. le Maire, car il faut considérer, d'autre part, que l'orchestre des Théâtres est, dans l'heure présente, le seul débouché qui puisse leur permettre d'acquérir une situation matérielle égale à celle de leurs collègues plus favorisés.

La Commission passe ensuite à l'examen des candidatures au poste de Professeur intérimaire de la classe de Chant.

M. LANNOY, Directeur, donne lecture de celles qu'il a reçues et qui sont au nombre de 7. L'une d'elles notamment retient l'attention de la Commission, car elle prime incontestablement toutes les autres. C'est celle de M. Louis GUENOT, de l'Opéra-Comique. Agé de 56 ans, M. GUENOT a fait toutes ses études au Conservatoire de Paris, où il obtint ses 1er Prix de Chant, d'Opéra et d'Opéra-Comique en 1921. Il fut de suite engagé par M. Albert CARRE, alors Directeur du Théâtre National de l'Opéra-Comique, en qualité de 1ère basse chantante, puis se produisit sur les grandes scènes françaises et étrangères. Il créa à Lille le rôle de Goland dans Pelléas.

On ne s'étonnera pas de trouver M. Guénot sur les rangs, bien qu'il habitait Paris, en sachant qu'il vient d'être récemment nommé Professeur de Chant au Conservatoire de Roubaix. A noter que deux de ses élèves de Paris ont été reçus au Conservatoire National l'année dernière .

Aussi est-ce à l'unanimité que la Commission propose de nommer M. Louis GUENOT, candidat n°1, à qui il ne saurait être question de faire subir une épreuve pédagogique, son "curriculum vitae" constituant un lot de références de premier ordre .

En ce qui concerne les autres candidatures, la Commission n'est pas d'avis de retenir celles de Mme LEPOUTRE, et de Melles MENU et TOULEMONDE, dont elle juge les titres insuffisants, et propose de classer comme suit les candidats restants :

- N° 1 : Mme ROBILLARD-VIODE
- n° 2 : Mr. DEPELSENAIRE
- n° 3 : Mme FAGNEN .

#### CHAUFFAGE :

M. LANNON informe ses collègues qu'il s'est mis en rapport avec le service municipal intéressé, qui doit déléguer un de ses agents pour examiner avec lui les mesures provisoires dont il a été question lors de la dernière réunion; une grosse difficulté a surgi, 2 des classes où il avait été prévu un poêle étant dépourvues de cheminée .

#### ORGUE

Le crédit de 150.000 Francs demandé par la Commission ayant été voté, il faut attendre la conclusion du marché avec M. GRAMMET, ce qui ne saurait plus tarder, pour commencer les travaux essentiels.

Et après avoir procédé à un échange de vues sur les réformes de l'enseignement musical, envisagé la création d'un prix d'excellence qui serait attribué par voie de concours entre les élèves ayant remporté un 1er prix et demeuré un an de plus dans leur classe, souhaité que l'Administration Municipale étudie la possibilité d'offrir des débouchés aux élèves à leur sortie du Conservatoire, la Commission lève la séance à 19 H 30 .

*C. G. Gagnon*

On ne s'étonnera pas de trouver M. Guénot sur les rangs, bien qu'il habitant Paris, en sachant qu'il vient d'être récemment nommé Professeur de Chant au Conservatoire de Roubaix. A noter que deux de ses élèves de Paris ont été reçus au Conservatoire National l'année dernière .

Aussi est-ce à l'unanimité que la Commission propose de nommer M. Louis GUENOT, candidat n°1, à qui il ne saurait être question de faire subir une épreuve pédagogique, son "curriculum vitae" constituant un lot de références de premier ordre .

En ce qui concerne les autres candidatures, la Commission n'est pas d'avis de retenir celles de Mme LEPOUTRE, et de Melles MENU et TOULEMONDE, dont elle juge les titres insuffisants, et propose de classer comme suit les candidats restants :

- n° 1 : Mme ROBILLARD-VIODE
- n° 2 : Mr. DEPELSENAIRE
- n° 3 : Mme FAGNEN .

#### CHAUFFAGE :

M. LANNON informe ses collègues qu'il s'est mis en rapport avec le service municipal intéressé, qui doit déléguer un de ses agents pour examiner avec lui les mesures provisoires dont il a été question lors de la dernière réunion; une grosse difficulté a surgi, 2 des classes où il avait été prévu un poêle étant dépourvues de cheminée .

#### ORGUE

Le crédit de 150.000 Francs demandé par la Commission ayant été voté, il faut attendre la conclusion du marché avec M. GRAMMET, ce qui ne saurait plus tarder, pour commencer les travaux essentiels.

Et après avoir procédé à un échange de vues sur les réformes de l'enseignement musical, envisagé la création d'un prix d'excellence qui serait attribué par voie de concours entre les élèves ayant remporté un 1er prix et demeuré un an de plus dans leur classe, souhaité que l'Administration Municipale étudie la possibilité d'offrir des débouchés aux élèves à leur sortie du Conservatoire, la Commission lève la séance à 19 H 30 .

*C. G. Gagnon*